



Communiqué de presse

76/20

Montreuil, le 17 juillet 2020.

Séjour de la Santé : grosse déception pour le secteur social et médico-social

L'action sociale tend à promouvoir dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes les plus fragiles, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Le Séjour de la Santé est terminé et rien n'a été déterminé pour le secteur de l'action sociale. Une mascarade quand on sait que la crise sanitaire du Covid-19 a frappé de plein fouet notre secteur. Les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement ont été en première ligne et ont affronté, sans relâche, cette épidémie. Considérés comme non prioritaires pour l'affectation des masques, elles et ils ont été envoyés au front trop souvent sans aucune protection et en ont payé le prix fort.

Trop souvent oubliés et invisibles, elles et ils doivent être considérés et reconnus au même titre que tous les acteurs du soin.

Les salaires du secteur privé non lucratif sont alignés sur ceux de la fonction publique, mais sans les mécanismes de garantie du pouvoir d'achat. Les salariés de ce secteur subissent une dévalorisation de leur rémunération depuis plus de 15 ans, ainsi qu'une dégradation de leurs conditions de travail (glissement des tâches, bureaucratisation, etc.).

L'action sociale est l'un des pivots de notre système de protection sociale construit à la Libération et l'un des fondements constitutionnels de notre Pays. Il s'agit d'une obligation nationale traitant d'enjeux de société déterminants qui renvoient à des droits constitutionnels en termes de cohésion sociale, de justice sociale et de protection des plus vulnérables.

Le gouvernement doit répondre aux urgences de notre secteur et aux revendications portées depuis longtemps par les salariés du secteur social et médico-social :

- des effectifs supplémentaires ;
- la revalorisation des qualifications ;
- des augmentations de salaire (300 euros nets immédiatement puis un réel rattrapage des salaires) ;
- le refinancement de la sécurité sociale par une répartition plus juste des richesses.